

à la famille sans lui rien rapporter, aussi bien que par le père dont le travail est seul productif, manquent réellement d'équité.

“La loi militaire belge envisage la famille comme un bloc et par là même répartit avec plus d'équité que la loi française la charge de défendre le pays. Elle demande le service militaire à un fils par famille, évitant ainsi de peser trop lourdement sur les grandes familles qui rendent déjà un éminent service à l'Etat en lui préparant de nombreux travailleurs. Tant pis pour les fils uniques et les familles peu nombreuses ! Baser l'impôt sur un principe analogue à celui de la loi militaire belge, atteignant uniformément les familles quel que soit le nombre de ses membres, serait très juste et très sage.”

AU MONT-SAINT-LOUIS

LE dimanche, 30 novembre dernier, il y avait, dans la soirée, joyeuse réunion, au Mont-Saint-Louis, et fondation d'une association d'anciens élèves. Ce fut une belle fête ! Et il nous plaît, pour rendre hommage, au moins une fois en passant, à l'importance de cette maison de haut enseignement commercial, à la valeur de ses maîtres et à la distinction de ses nombreux élèves anciens et actuels, d'en enregistrer, dans nos pages, quelques échos.

L'association des anciens du Mont-Saint-Louis propose à ses membres, en outre des réunions annuelles plus solennelles, une réunion mensuelle — le 1er dimanche de chaque mois — avec assistance à la messe, déjeuner au réfectoire des élèves et causerie ou amusements variés. C'est très simple, cela ; mais c'est déjà prometteur. On prie si bien dans la chapelle où l'on fut enfant et les vieilles amitiés des jours de jeunesse sont toujours si chères au cœur ! Des centaines de noms se sont tout de suite inscrits sur les listes. Longue vie à l'A. M. S.-L.,